



MUNICIPALITE DE BOREX

Préavis
45-2016

Demande de crédit pour
un montant de Frs 35'000.-
destiné à l'acquisition d'une 1/2
part de la balayeuse de la
Commune de Crassier

Délégué : GALLAY Daniel

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis est destiné à approuver un crédit d'investissement destiné à l'acquisition d'une ½ part de la balayeuse, propriété de la Commune de Crassier, dans le but d'une exploitation conjointe.

CONTEXTE

La commune de Borex n'a pas d'équipement spécifique pour le balayage des 11 km de son réseau routier.

Historiquement, le balayage avait été confié ponctuellement à l'entreprise de travaux publics Perrin Frères SA qui faisait un passage dans le village à la demande.

Afin de trouver une solution sur mesure et plus adaptée, plusieurs méthodes avaient été testées avec du matériel léger adaptable sur des véhicules agricoles. Aucune d'entre elles n'avait donné réellement satisfaction.

Depuis 2012, le mandat est confié à l'entreprise de balayage « ÇA-BALAIE.COM SA ». Le travail est effectué mensuellement, au moyen d'un camion, selon un calendrier préalablement défini. Cette prestation s'effectue au prix de Frs 864.- TTC par demi-journée, soit Frs 10'368.- TTC/an.

A l'usage, il s'est avéré que cette pratique n'est pas adaptée à nos besoins. Nous constatons trop souvent que ces interventions planifiées se font en décalage avec les besoins réels liés aux aléas saisonniers (chute de feuilles, neige, amas de débris divers causés par les orages) ou aux contraintes communales (travaux routiers, manifestations, etc).

D'autre part, le gabarit du camion utilisé par l'entreprise en question ne permet pas son passage sur les endroits difficiles d'accès. A plusieurs reprises, l'opération de balayage a été réalisée dans des conditions qui ne l'exigeaient pas.

Le contrat de prestation conclu avec l'entreprise « ÇA-BALAIE.COM SA » est résilié depuis le 31 décembre 2015.

INTENTION

La Commune de Crassier possède une balayeuse BUCHER City Cat 2010. automotrice et compacte, acquise neuve en 2010. Cette machine est actuellement sous-utilisée.

Cette machine a été acquise pour un montant de Frs 140'000.- en juin 2010. Une expertise de sa valeur actuelle a été réalisée. Après révision complète de l'engin, cette valeur est estimée à Frs 70'000.-.

Dans le but d'optimiser son exploitation, la Municipalité de Crassier a répondu favorablement à la demande des Autorités de Borex – demande qui portait sur la possibilité d'utiliser cette balayeuse pour satisfaire aux besoins des deux communes.

Les deux Municipalités se sont mises d'accord sur un mode d'exploitation commun avec décompte des frais au prorata des heures d'utilisation.

Cette pratique permettra à notre commune d'avoir accès à du matériel spécifiquement adapté à notre usage, ceci pour un montant estimé comme raisonnable. A relever encore que la balayeuse en question, malgré ses 5 ans d'âge, a très peu servi env. 500 heures, soit l'équivalent de deux heures de travail hebdomadaire.



BUCHER City Cat 2020

COMMENTAIRES

Notre commune teste la machine depuis décembre 2015. Notre employé communal, M. Jacques Dancet a suivi un cours de prise en main dispensé par le concessionnaire, Grunderco, à Vernier.

Au vu des frais annuels de balayage, qui s'élèvent à environ Frs 10'000.- pour un résultat jugé peu satisfaisant, l'investissement de Frs 35'000.-, destiné à l'acquisition de la moitié de la valeur de cet équipement, amorti sur 5 ans, paraît être une bonne solution au vu de la souplesse d'utilisation et de la polyvalence offertes par cette machine.

Au demeurant, l'engagement de notre employé communal en 2014, nous donne l'opportunité de travailler de manière rationnelle et indépendante en intervenant selon les besoins.

La gestion de ce bien d'investissement, mis en commun avec la Commune de Crassier, sera définie par un règlement d'utilisation établi et signé par les deux Municipalités partenaires.

CONCLUSION

La Municipalité de Borex, estimant qu'une méthode de travail efficace passe par la maîtrise de la mise en œuvre des travaux de balayage, vous prie par conséquent, Monsieur le Président, mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Borex

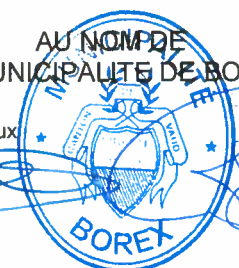
- dans sa séance du lundi 15 février 2016 ;
- vu le préavis municipal n° **45/2016**
- ouï le rapport de la commission permanente des routes ;
- ouï le rapport de la commission des finances ;
- entendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. **d'approuver le préavis d'investissement n° 45/2016**
« Demande de crédit pour un montant de Frs 35'000.- destiné à l'acquisition d'une ½ part de la balayeuse de la commune de Crassier ».
2. **d'accorder :**
un crédit de Frs 35'000.- pour l'achat de ce matériel.
3. **de financer :**
l'achat par la trésorerie courante.
4. **d'amortir :**
le montant de frs 35'000.- sur une période de 5 ans à raison de frs 7'000.- par année, pour la première fois au compte 2016, par le compte 430.331.3.
5. **charges d'exploitations :**
cet investissement ne génère pas d'autres charges supplémentaires, excepté la ½ part des frais d'entretien, selon décompte annuel avec la commune de Crassier.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 11 janvier 2016, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Borex.

AU NOM DE
LA MUNICIPALITE DE BOREX
Le Syndic
J.-L. Vuagniaux
Le Secrétaire
C. Hassler



Annexe : fiche technique et photos